



LA PRÉVENTION DES RISQUES RELIÉS À LA COVID-19 EN MILIEU SCOLAIRE

Direction de la santé publique de la Capitale-Nationale

Équipe Santé au travail
en soutien à l'équipe Prévention et le contrôle des infections (PCI)

Vikie Handfield, technicienne en hygiène du travail
Dominique Brault, ergonomiste
Jeanne Campeau-Devlin, infirmière clinicienne

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 

Objectifs de la présentation

Vous informer sur :

- le risque;
- les moyens de prévention;
- l'utilisation adéquate des équipements de protection individuelle (ÉPI);
- la gestion des cas symptomatiques.

Vous permettre de comprendre et d'appliquer les recommandations.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 



Mécanismes de transmission de la COVID-19

- Le contact avec des gouttelettes projetées lorsqu'une personne malade parle, tousse ou éternue.
- Les personnes asymptomatiques.
- Les mains portées à la bouche, au nez ou aux yeux après avoir été en contact avec une personne infectée.
- Les surfaces ou les objets contaminés.
- Les selles d'une personne infectée.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Symptômes

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

- de la fièvre;
- l'apparition ou l'aggravation d'une toux;
- des difficultés respiratoires;
- la perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;

D'autres symptômes tels que des maux de tête, un mal de gorge et des symptômes gastro-intestinaux sont aussi rapportés, mais dans de moindres proportions.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Évaluation du risque

Élevé	Modéré	Faible
En contact direct avec un cas confirmé ou probable	Pas de contact direct mais contact prolongé (15 minutes) à moins de 2 mètres avec un cas confirmé ou probable, sans moyens de prévention	Aucun contact avec un cas confirmé ou probable

Responsabilité de l'employeur

L'employeur a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs. La loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) exige que l'employeur prenne toutes les mesures nécessaires pour y parvenir (article 51).

Dans le contexte de la COVID-19, l'employeur doit :

- maintenir les mesures de prévention habituelles;
- modifier ces mesures si nécessaire;
- informer les travailleurs sur les risques liés à leur travail;
- former et superviser les travailleurs afin qu'ils puissent accomplir de façon sécuritaire leur tâches.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Responsabilité des travailleurs

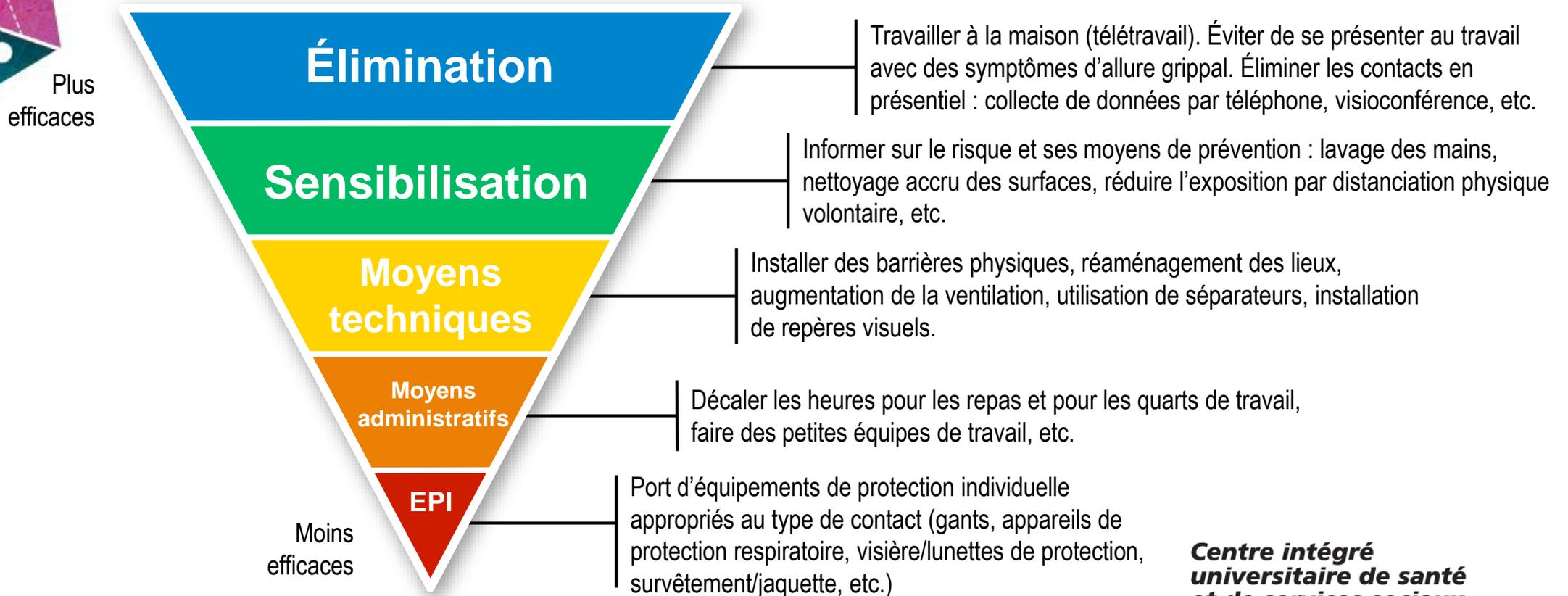
Selon l'article 49 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, les obligations du travailleur sont :

- prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique;
- veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité de ceux-ci;
- participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu de travail;

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 

Hiérarchie des moyens de prévention



**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec

Éliminer le risque à la source

- Interdiction de se présenter au travail si vous ou un membre de votre famille ressent des symptômes.
 - Possibilité de remplir un questionnaire ou une autoévaluation de l'état de santé.
- Éviter les rassemblements et les contacts directs : s'appeler au lieu de discuter en personne, tenir les réunions en vidéoconférence, etc.
- Télétravail recommandé et encouragé si possible
- Favoriser la communication par courriel
- Éviter de se retrouver dans des aires communes

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Sensibilisation

Se tenir informés par l'intermédiaire de sources fiables d'information telles que:

- Institut national de santé publique (INSPQ)
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)
- Gouvernement du Canada et du Québec
- Organisation mondiale de la santé (OMS)

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 

Sensibilisation - recommandations

- Respecter la distanciation physique.
- Procéder au lavage des mains de façon régulière.
- Bien suivre l'étiquette respiratoire.
- Nettoyer et désinfecter les surfaces.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 

Distanciation physique

- Dans la mesure du possible, maintenir une distance de 2 mètres entre les personnes, de l'arrivée à la sortie;
- Éviter les poignées de mains et les accolades;
- Revoir les postes de travail et les aires de repos pour maintenir une distance de 2 mètres ;
- Limiter les circulations et les interactions entre les travailleurs;
- Limiter l'accès à l'établissement scolaire.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Distanciation physique

- Utiliser des moyens techniques et technologiques :
 - téléphoner au lieu de se déplacer;
 - poser des barrières physiques entre les postes de travail trop rapprochés ou qui ne peuvent être espacés;
 - utiliser la visioconférence ou d'autres outils de partage d'écrans, par exemple : MyBys, Teams, Zoom, etc.).

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 



Distanciation physique

Classe

- Limiter la durée de contact avec les élèves;
- Respecter le ratio maximal d'élèves permis par classe;
- Fermer les aires communes non-essentiellles;
- Prendre les repas dans les classes ou à l'extérieur;
- Garder les élèves dans le même groupe avec le même enseignant ou éducateur.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 



Distanciation physique

Cour d'école

- Réserver des zones de jeux de manière à empêcher les contacts d'élèves de groupes différents;
- Éviter les goulots d'étranglement (entrées, sorties, escaliers, etc.).

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 

Distanciation physique

Transport scolaire

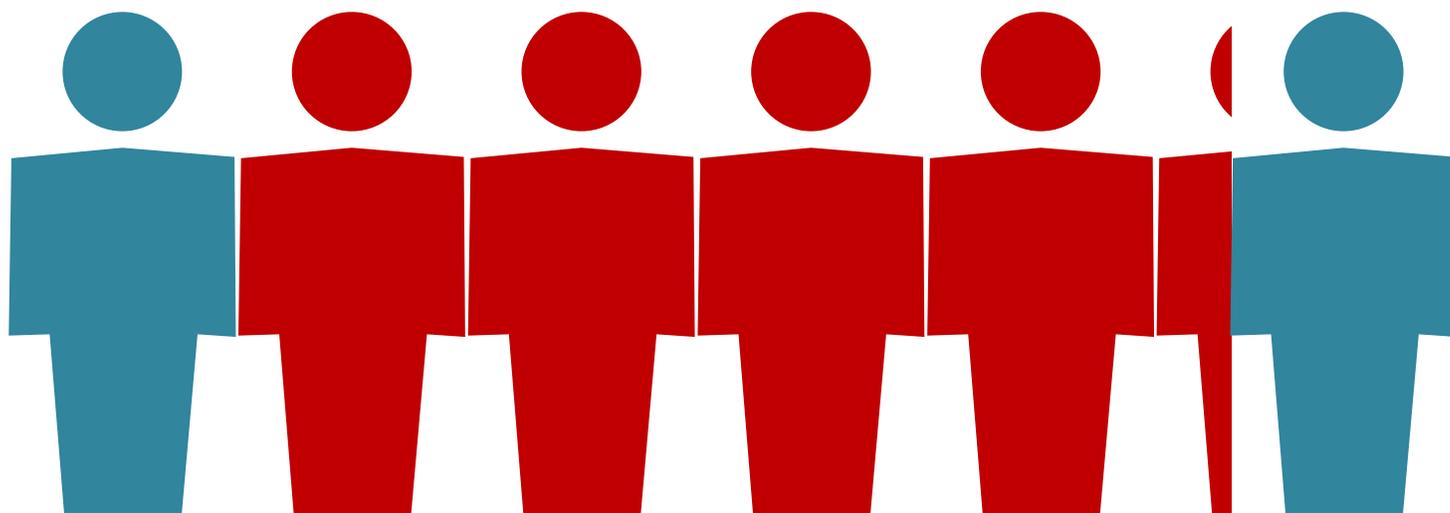
- Installer une barrière physique pour le conducteur;
- Condamner les premiers bancs s'il n'y a pas de barrière;
- Porter un masque et une protection oculaire lors d'intervention à moins de 2 mètres pour une durée de plus de 15 minutes.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 

Pour nous aider à respecter le 2 mètres

- Placer des marques au sol (cônes, corde, cerceau, ruban adhésif).
- Utiliser les meubles pour éviter que les gens se rapprochent.



Mesures administratives

- Ajuster les horaires pour minimiser les déplacements et les regroupements.
- Modifier les horaires des récréations pour minimiser les contacts entre les différents groupes.
- Stabiliser et réduire le nombre de travailleurs en contact étroit.
- Revoir les méthodes de travail, par exemple : enseigner à l'extérieur, éviter le partage de feuilles, etc.
- Augmenter la fréquence de nettoyage et de désinfection.
- Garder informés les travailleurs de l'évolution de la situation.

Hygiène des mains : quand?

Le lavage ou la désinfection des mains au moment opportun :

- à l'arrivée et à la sortie de l'établissement et de la classe;
- avant et après chaque sortie à l'extérieur;
- avant et après la consommation de nourriture;
- après être allé à la salle de bain;
- après s'être mouché;
- après avoir touché un objet partagé.

L'employeur doit s'assurer que tout le matériel nécessaire à l'hygiène des mains est mis à la disposition des enseignants et des élèves pour que celle-ci soit faite adéquatement.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Hygiène des mains : comment?

Hygiène des mains : informations



TECHNIQUE D'HYGIÈNE DES MAINS

Solution hydro-alcoolique (SHA)

60%

PRÉVENTION DES INFECTIONS

Gardez les ongles courts sans vernis et ne portez ni ongles artificiels, ni bijoux.



MISE EN GARDE

Utilisez la solution hydro-alcoolique (SHA) uniquement sur des mains sèches : l'humidité dilue le produit et en diminue l'efficacité. Si les mains sont visiblement souillées, lavez-les à l'eau et au savon plutôt que d'utiliser la solution hydro-alcoolique (SHA).

ASSTAS



Des services en prévention

asstas.qc.ca

ASSTAS © 2010

Source :

<https://asstas.qc.ca/publication/technique-dhygiene-des-mains-avec-une-solution-hydro-alcoolique-sha-a2>

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Québec



Étiquette respiratoire

- Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue; utiliser des mouchoirs ou son coude replié.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle.
- Se laver les mains après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.
- Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains.

L'employeur doit fournir les mouchoirs en quantité suffisante.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 



Hygiène et salubrité

Transport scolaire

- Nettoyer et désinfecter les postes du conducteur chaque quart de travail ou lors d'un changement de conducteur.
- Nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées chaque jour.
- Éviter la recirculation d'air et favoriser l'ouverture des fenêtres lorsque possible.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 



Hygiène et salubrité

Intervenants en milieu scolaire

- Retirer les couvercles des poubelles.
- Laisser les lumières allumées.
- Déléguer un adulte responsable pour la manipulation des objets communs.
- Désinfecter les objets partagés entre chaque utilisation.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Hygiène et salubrité

Intervenants en milieu scolaire

- Enseignants :
→ désinfecter les poignées de porte 3 fois par jour.
- Éducateurs en service de garde :
→ désinfecter les bureaux ou les tables avant et après chaque repas.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 



Hygiène et salubrité

Personnel d'entretien

- Nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées et les aires communes au minimum 2 fois par jour.
- Utiliser des produits approuvés et reconnus efficaces.
- Porter des gants en tout temps lors du nettoyage et de la désinfection.
- Retirer les couvercles de poubelles.
- Laver ses mains.
- Laisser les lumières allumées.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 

Équipements de protection individuelle (ÉPI)

ÉPI	Pour qui	Quand
Masque de procédure Couvre-visage	Le personnel ciblé* étant : <ul style="list-style-type: none">• À moins de 2 mètres• Durant plus de 15 minutes• Sans barrière physique	En tout temps de l'interaction
Protection oculaire	Le personnel ciblé* étant : <ul style="list-style-type: none">• À moins de 2 mètres• Durant plus de 15 minutes• Sans barrière physique	En tout temps de l'interaction
Gants	Personnel d'entretien	Lors du nettoyage et de la désinfection des surfaces
Survêtement (blouse)	Responsable des cas symptomatiques	Lors de l'isolement d'une personne asymptomatique

* Personnel ciblé : le personnel en contact avec des élèves du préscolaire, des élèves handicapés ou des élèves de la formation professionnelle pour des activités pratiques. Inclus aussi le conducteur d'autobus.

*et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 

Le port du masque

Comment utiliser un masque
ou un couvre-visage?

Le santé
sociaux
Nationale

Québec 

Le port des gants

Public
Health
Ontario
PARTNERS FOR HEALTH

Santé
publique
Ontario
PARTENAIRES POUR LA SANTÉ

Enlever des gants

Santé
publique
Ontario
DEC 



Trousse d'urgence COVID-19

Identifier et former des personnes ressources pour les interventions avec des cas symptomatiques.

La trousse doit contenir :

- Masques
- Gants
- Protection oculaire
- Sac refermable
- Survêtement (blouse)
- Solution hydroalcoolique
- Numéro de téléphone de la ligne COVID-19 :
1-877-644-4545

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Procédures lors d'apparition de symptômes

- Lorsqu'un travailleur présente des symptômes, il doit quitter le lieu de travail et appelle la ligne COVID-19.
- Si un élève présente des symptômes sur les lieux :
 - n'assigner qu'une seule personne pour s'occuper de l'élève jusqu'à son départ;
 - utiliser la trousse d'urgence et porter les ÉPI;
 - isoler l'élève dans un local prévu à cet effet et lui demander de porter un masque;
 - mettre ses objets personnels dans un sac fermé;
 - demander aux parents d'appeler la ligne COVID-19.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Procédure au départ

Lorsque le travailleur ou l'élève symptomatique quitte les lieux :

- retirer les ÉPI et les disposer adéquatement sur place;
- se laver les mains immédiatement;
- Désinfecter la pièce, les objets et les surfaces touchées;

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 

Recommandations générales

- Informer et former les travailleurs sur les mesures à appliquer.
- Éviter la présence des personnes vulnérables sur les lieux de travail.
- Ne pas se présenter en cas de symptômes.
- Privilégier le matériel individuel.
- Limiter le transport d'objets entre l'école et la maison.
- Fermer les aires communes.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

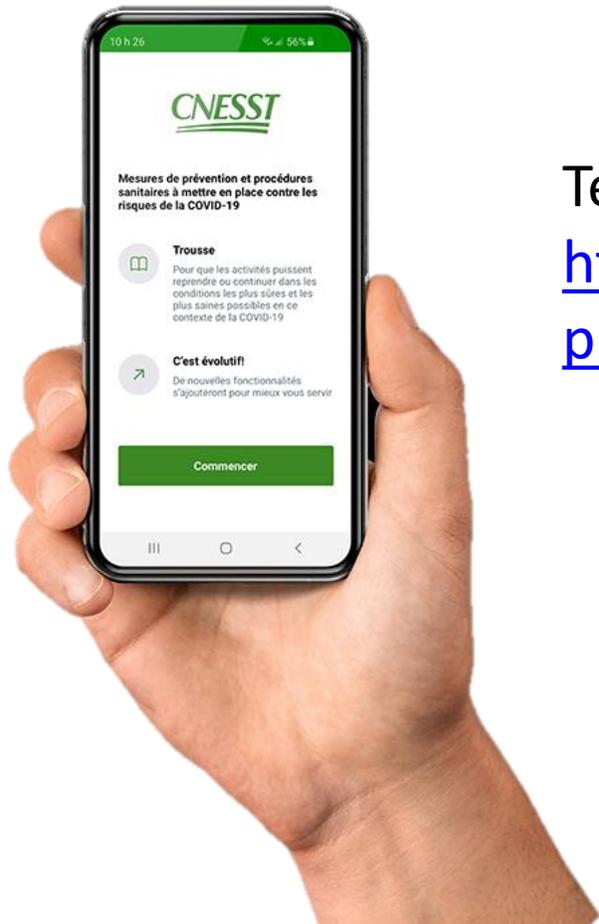
Québec 

Recommandations générales

- Il est recommandé de tenir un registre quotidien des élèves présents à l'aide d'un plan de classe afin de faciliter le repérage des contacts étroits.
- Rendre indisponibles les fontaines d'eau et privilégier les bouteilles d'eau individuelles.
- Limiter l'accès à l'établissement.
- Encourager les parents à déposer leurs enfants à l'école.
- Suspendre le brossage de dents.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec 



Téléchargez l'application de la Cnesst
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx>

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 

Sites internet pertinents

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-education.aspx>

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>

<http://www.santeautravail.qc.ca/>

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 